



LE GRAPPILLON

N° 117 - novembre 2022



Les dégâts causés à un chêne lors de l'orage

STATISTIQUES COMMUNALES

Période du 01.04.2022 au 30.09.2022

Départs durant la période	36
Arrivées durant la période	51
Naissances	7
Décès	7
Habitants au 30.09.2022	1085

SOMMAIRE

PAGE

Il y a du talent chez nous !	2
PassePartout Glâne	10
Les jeunesses au giron	11
Accueil des jeunes majeurs	12
Les retraités au comptoir	13
La crèche Brin d'Eveil	14
Il était une fois à Mézières	16
Qualité de l'eau	23
Informations communales	24

Des jeunes de notre Commune mettent leur talent en évidence !

Le Grappillon, une fois n'est pas coutume, s'est penché sur les jeunes talents de la Commune. Et il y en a !

Cette édition présente trois personnalités qui brillent dans des domaines originaux, inhabituels et intéressants à découvrir. Ainsi, le choix s'est porté sur l'athlète Matteo Turelli de Mézières, champion suisse 2021 de catch, et sur les natives de Berlens, Isaline Keller, menuisière et primée au comptoir de Romont, et Léane Andrey, couturière et primée au SwissSkills.

Léane Andrey Couturière

Née en décembre 2003, Léane Andrey rencontre le Grappillon habillée par Léane Andrey ! Son costume (veston et pantalon) qu'elle a confectionné avec ses doigts d'artiste a belle allure et fait un bel effet. On jurerait du Coco Chanel ou du Christian Dior, voire du Pierre Cardin.



On comprend dès lors aisément sa retentissante troisième place à l'occasion du SwissSkills 2022, troisième édition du championnat suisse des métiers. Comme les Jeux Olympiques, cet événement majeur a lieu tous les 4 ans. Ainsi, à Berne, au début septembre de cette année, plus de 1000 apprentis et anciens apprentis âgés de moins de 21 ans, venant de toute la Suisse et représentant 150 métiers, se sont affrontés, durant 5 jours, dans l'espoir de devenir le ou la champion-ne de sa profession.

Léane Andrey a concouru dans la catégorie « créatrice de vêtements » et a disputé les cinq épreuves différentes et imposées, soit : 1. dessiner une robe ; 2. mouler un vêtement sur un mannequin ; 3. confectionner une veste (couper et coudre) en 7 heures ; 4. esquisser une jupe, réaliser le patron, couper le tissu et produire la jupe ; 5. façonner et décorer une casquette. Et c'est avec une émotion certaine et bien compréhensible qu'elle a reçu des mains du Conseiller fédéral, Guy Parmelin, son prix dans l'immense patinoire de Berne et dans une ambiance

grandiose. Un moment magique et inoubliable !

Déjà dans les différentes écoles (enfantine et primaire) qu'elle a suivies à Berlens, Mézières, puis à Romont (CO en classe pré-gymnasiale), Léane aimait dessiner des robes et jouer avec les couleurs. Elle appréciait toutes les branches créatives, en particulier les cours ACT. Elle a d'ailleurs de qui tenir ! Grand-maman Josiane Uldry ne manie-t-elle pas ciseaux, aiguilles, mètres et machines à coudre à la perfection ? Connue et reconnue loin à la ronde pour ses talents et son perfectionnisme, la couture n'a

plus de secret pour elle, qu'il s'agisse de réaliser un ourlet, coudre un bouton, couper une veste sur mesure, raccourcir un pantalon, etc.... C'est la fée des retouches !

Aussi, Léane Andrey n'a pas dû « se gratter l'occiput » très longuement pour choisir sa voie. Mais soucieuse de son avenir, elle a tout de même hésité à commencer un apprentissage en pharmacie, dont les débouchés semblent plus sûrs. Finalement, faisant fi de « la poire pour la soif » et surtout brillante aux examens d'entrée (seul-e-s 12 élèves sont retenu-e-s par année), elle a opté pour l'école de couture de Fribourg, sise dans les bâtiments de l'Ecole professionnelle. Elle a passé trois belles années dans cette école qui alterne cours et pratique, évidemment sans aucun salaire, si ce n'est une modeste somme annuelle de CHF 200.00 la première année, de CHF 300.00 la deuxième année et de CHF 400.00 la troisième année, correspondant « symboliquement » (concurrence oblige !) à des travaux effectués pour la clientèle . Par contre, ces apprenti-e-s disposent des vacances concordant au cycle scolaire. Bardée de son CFC de créatrice de vêtements, Léane suit actuellement une formation pour obtenir une maturité professionnelle en économie et service qu'elle obtiendra à la fin de l'année prochaine. C'est un peu compliqué, relève-t-elle, car elle n'a jamais étudié la comptabilité et l'économie, mais elle est « bosseuse » et peut compter sur des coups de mains de papa et de sa sœur, fortiches en la matière.



Plus jeune, elle pratiquait la natation à Romont, puis l'équitation à Fuyens. Aujourd'hui, elle consacre ses temps libres aux études qui ont la priorité. Elle arrondit ses fins de mois en accueillant les personnalités (VIP) à la BCF Arena de Fribourg, lorsque les hockeyeurs du HC Fribourg Gottéron jouent à domicile. C'est un job d'étudiante qu'elle exerce avec sa sœur. Mais quand on connaît l'engouement pour ce sport de tous les membres de la famille Andrey, tous des fans de Gottéron, cette activité convient parfaitement à Léane !

Cette dernière a un autre passe-temps : le loto ! Et oui, petite, elle accompagnait ses parents dans les salles du Saint-Jacques, à Vuisternens-devant-Romont, de la Joux ou encore de la Parqueterie, célèbres pour leurs dimensions et leurs fréquentations. Aujourd'hui, il lui arrive d'y retourner avec des amies, toutes passionnées et impatientes de gagner le « bingo ».

Souhaitons à Léane Andrey bonne chance pour le prochain loto, de la réussite à « son » HC Fribourg Gottéron et surtout à elle-même du succès qui lui permettra d'atteindre son objectif « secret » : travailler dans un grand atelier, à Paris, Londres ou New-York. Les débouchés ne sont pas légions en Suisse, mais avec son talent et sa volonté, tout est possible. Ce sera alors le temps où les hommes de Romont porteront des costumes griffés par la styliste Léane Andrey et les dames revêtiront des robes signées tout simplement Léane !

Michel Lachat - 1^{er} octobre 2022

Drainage Lymphatique m.o. Vodder	
	Evelyne Hermenjat esthéticienne
LYMPHE & BEAUTÉ ~ ESPACE BIEN-ÊTRE ~	076 264 45 30 www.lymphebeaute.ch Grand-Rue 28 1680 Romont

Isaline Keller Menuisière



Belle rencontre avec Mlle Keller, qui non seulement porte un prénom très peu répandu et pourtant si joli, mais encore exerce un métier habituellement réservé aux hommes et pourtant si créatif. Isaline Keller est bien dans la peau de ses 20 ans et s'épanouit dans sa profession de menuisière qu'elle pratique avec son père et son grand-père. Et oui, trois générations de menuisiers sous le même toit, c'est assez rare pour le souligner. Si elle est heureuse de pouvoir collaborer aussi bien avec son papa qu'avec son grand-papa, elle confie, avec un sourire au coin des lèvres, que ce dernier est parfois trop pressé et va trop vite pour elle. Par contre, elle apprécie tellement jardiner avec lui : chacun s'occupe de sa parcelle, mais elle peut compter sur l'expérience et les compétences du patriarche.

Après avoir fréquenté les écoles maternelle, enfantine et primaire de Berlens et Mézières, avec une dernière année à Villaz-St-Pierre, lorsqu'elle habitait chez sa maman, puis les bancs du CO de Romont pendant 4 ans et enfin ceux du Collège de Gambach, à Fribourg, durant trois ans, Isaline débuta, en 2021, un apprentissage de menuisière qu'elle exerce à la maison. Tous les mardis matins et les mercredis, elle suit les cours à l'École professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), à Fribourg. Un co-voiturage bien huilé avec sa voisine Léane Andrey les amène à la gare de Romont pour un voyage en train vers la capitale. Isaline envisage de poursuivre sa formation et ambitionne d'obtenir son bachelors à la BFH (Haute Ecole du Bois, à Bienne), qui lui ouvrira de nombreuses portes dans les domaines de l'innovation ou de l'ingénierie notamment.

Isaline Keller, dont les parents sont séparés depuis plusieurs années, est une fille très indépendante. Cependant, avec le retour récent à la maison de la petite sœur, une nouvelle dynamique s'est installée au premier étage de la maison familiale, à Berlens. Aînée de deux sœurs, âgées de 14 et 17 ans, elle s'occupe, avec son papa, des repas de midi et du soir, alors que les grands-parents « vivent leur vie » au rez-de-chaussée. Si Isaline apprécie les randonnées en montagne l'été et le ski en hiver avec sa famille, elle pratique plusieurs activités en solitaire. Elle aime marcher ou voyager seule. Trois fois par semaine, elle se rend, après le boulot, au fitness de l'Épicentre, à Romont. Elle ressent le besoin de s'aérer, de « se vider la tête », elle, qui travaille toute la journée à la maison, n'échange qu'avec son père et son grand-père, hormis les travaux sur le chantier où, au demeurant, elle ne rencontre pas beaucoup de collègues.

Le menuisier est un spécialiste de l'aménagement intérieur : logements, magasins et bureaux. Il fabrique, répare, installe placards, parquets, escaliers, portes, fenêtres, volets, meubles et toutes autres boiseries. D'abord, il choisit le matériau adapté au travail à réaliser. Ensuite, il trace à l'aide du trusquin, du compas, de l'équerre et de la règle, les dimensions nécessaires à la confection des pièces. Puis, il les façonne à l'aide de machines et les assemble à partir d'un plan de montage et de pose. Enfin, il assure l'achèvement des travaux par des revêtements divers, tels que laques, teintures, vernis. Aujourd'hui, le menuisier utilise aussi l'aluminium, le PVC ou encore les panneaux agglomérés ou stratifiés. Certains consacrent même tout leur temps à la restauration d'ouvrages anciens. Le menuisier

est donc un artisan habile aux mouvements rapides et sûrs et maîtrise les notions essentielles de géométrie.

Isaline Keller est en passe de posséder tous les atouts de cette magnifique profession qui lui plaît tellement, « car elle construit quelque chose et voit en fin de journée ce qu'elle a réalisé ». N'a-t-elle pas remporté, en septembre dernier, le troisième prix du concours organisé par l'AFMEC (association fribourgeoise des menuisiers, ébénistes et charpentiers) pour son « meuble avec un terrarium intégré » ? Elle y a consacré ses temps perdus (plus de 42 heures sans compter les nuits de réflexion), entre février et septembre 2022, et a répondu aux critères du jury qui a limité la dépense de l'objet à 600 francs et les dimensions à 2 m2. Pour la petite histoire, Isaline avait entreposé dans son « vivarium » exposé au récent comptoir glânois, à Drogens, un serpent en plastique. Sa petite sœur de 14 ans, qui a reçu l'objet en cadeau, y a enfermé un vrai bébé python. Qu'on se rassure les serpents pythons sont non-venimeux !



Deux filles seulement fréquentant sa classe à l'EPAI de Fribourg et se trouvant évidemment souvent seule femme sur les chantiers, la question du machisme ne pouvait être évitée. La réponse fuse : « C'est intimidant d'être seule au milieu de tous ces hommes. Certains n'arrêtent pas de poser leurs yeux sur ma silhouette, d'autres ont un regard parfois méfiant ou inquisiteur. D'autres encore accourent pour m'aider dès que je dois lever un poids. Je dois faire ma place et prouver ma valeur. Je dois aussi m'imposer par ma force. S'il y avait plus de filles, on y prêterait moins attention. On s'y habituerait comme on doit s'habituer aux hommes qui pouponnent dans les crèches. ».

Les charges peuvent être importantes et manipulées dans des positions inconfortables. Des accidents arrivent et, de ce côté-là, je ne suis pas toujours très adroite. Parfois, c'est comique, parfois moins drôle. Ainsi, lorsque j'ai cassé « sottement » un couvre-joint sur un chantier à Nyon et qu'il a fallu revenir de toute urgence à Berles pour réparer la pièce, papa n'était pas particulièrement joyeux ! Mais chez lui, ça passe vite. Il se rappelle sans doute « ses bêtises ». De même, le métier a son côté dangereux. A ce jour, « je n'ai subi que de petites coupures ». Autrement dit, rien de grave ; on touche du bois !

Merci Isaline pour ta spontanéité, ta franchise et ta bonne humeur ! Belle suite !

Michel Lachat - 30 septembre 2022



Matteo Turelli

Champion suisse de catch 2021

Un catcheur au Pré du château ou un Méziérois sur le toit suisse du catch ! Des titres et articles dans les journaux, des apparitions sur les chaînes de télévision : c'est le lot de tout champion et Mateo Turelli, né le 9 juillet 2002, n'y échappe pas.

Si le catch déchaîne les passions outre-Atlantique, où business et show sont omniprésents, où tout est prévu et arrangé à 100 % avant les combats qui racontent généralement une histoire dans laquelle le bon finit par l'emporter sur le méchant, et où l'argent coule à flots, ici, en Suisse, il est, selon Adrian Johnatans, directeur de la fédération suisse de catch, un sport pratiqué par des vrais athlètes et ne saurait être comparé aux spectacles divertissants à l'américaine minutieusement préparés. Et l'appât du gain n'est pas le motif principal des combattants helvètes qui recherchent avant tout la victoire et rêvent de ceindre l'imposante ceinture décernée aux champions.

Mais, soyons clair ! Aucun athlète ne rejette les cachets, chez nous encore assez discrets, réservés aux vainqueurs, ce qui permet d'ailleurs à ces sportifs d'élite de couvrir l'achat de l'équipement, relativement modeste : des bottines, des leggings, et pour certains des gants, ainsi que les déplacements parfois onéreux lorsqu'il s'agit de concourir à l'étranger, notamment en France, en Allemagne ou encore en Angleterre, des pays dans lesquels Matteo a combattu. Autrement dit, le catch suisse n'est pas tout à fait celui qu'on peut suivre sur les chaînes américaines. Cependant, l'engouement pour ce sport viril, mais également exercé par les femmes, gagne du terrain et enflamme les salles de sport.

Comme le piano est l'instrument de base pour faire ses premières gammes en musique, la lutte est le fondement pour le catch, qui n'est autre qu'un mélange de divers sports de combat opposant deux participants. Ainsi, dans sa forme première, le catch s'apparentait principalement à la lutte libre, qui, au fil du temps, s'est étoffée d'un arsenal technique varié, tels que coups, clefs, prises, projections, retournements, manœuvres acrobatiques, et j'en passe. Pour saisir les subtilités de ce sport, il est justifié de citer quelques styles de combat, tels que le brawling (bagarre), lors duquel le catcheur utilise avant tout des coups de poing, de pied, de genou, etc. ; le Powerhouse, lors duquel le catcheur, à la silhouette imposante, utilise son physique pour prendre l'avantage sur ses adversaires ; la voltige, lors de laquelle le catcheur poids-moyen utilise beaucoup d'acrobatie, spécialité de Matteo Turelli qui est aussi souple et agile qu'un chat ; la technique, lors de laquelle le catcheur maîtrise les prises de lutte pour « soumettre » l'adversaire ; ou encore le hardcore, lors duquel le catcheur utilise des armes, ce qui est tout de même interdit dans un match régulier. L'objectif final pour obtenir la victoire est de maintenir les épaules de l'adversaire au sol pendant 3 secondes ou de lui infliger une soumission, provoquant l'abandon du combat.

Matteo Turelli a réussi, à 19 ans et avec ses 75 kg, l'exploit d'éliminer tous ses adversaires et de vaincre en finale un colosse valaisan d'au moins 110 kg. Comment est-il parvenu à cette prouesse ? Il faut savoir que l'enfant Matteo, alors qu'il suivait l'école enfantine à Villaraboud, a vu un match de catch à la télévision et a été fasciné, voire envoûté par ces athlètes puissants, costauds, mais aussi aériens et



futés. Dès ce moment, il a su qu'il en ferait son sport favori et s'est mis au trampoline à l'âge de 12 ans. Tous les jours, il courait, sautait, voltigeait, notamment avec son ami Lucien Rey, d'abord sur des matelas entassés dans le jardin, puis sur un vrai trampoline. Matteo a très vite progressé surtout en visionnant les vidéos des phénomènes John Cena ou Randy Orton, puis au contact de son boss, un ancien catcheur qui l'entraîne spécifiquement tous les dimanches après-midi, dans la salle des Bergières, à Lausanne. Et Matteo, en véritable athlète, ne se borne pas à cet entraînement dominical, mais pratique tous les jours de la semaine un sport : du fitness à l'épicentre, à Romont, les lundis et mercredis, du foot avec l'équipe de Billens, les mardis, jeudis et samedis. Ayant achevé avec succès (fin juin 2022) son apprentissage de gestionnaire du commerce de détail dans le magasin Aubert-sports, à Lausanne, il a obtenu immédiatement une place de vendeur dans ledit magasin et travaille de 08.30 à 18.30 heures. Aussi avec son job, ses entraînements variés et les compétitions qu'il enchaîne, ses journées et soirées sont bien remplies.

Matteo a un autre atout dans son jeu : il est courageux et aguerri à la souffrance. Celle-ci est bien réelle. D'ailleurs, l'adage dit « dans le catch, on se fait mal, mais on ne se blesse pas ». En effet, l'impact de la plupart des coups inflige une douleur certaine et le catcheur doit l'encaisser. Cependant, les accidents existent, notamment à la suite d'un coup mal calibré ou d'une cascade trop dangereuse ratée. Des nez cassés, des épaules coincées entre les cordes et déboîtées sont monnaie courante, bien plus, les maux de dos sont chroniques chez les catcheurs. En effet, les combats se déroulent sur un plancher en bois surmonté d'un très mince tapis de 2 à 3 cm. Dès lors, « lorsque l'adversaire te soulève et te projette en l'air, la chute te coupe le souffle et tu as la barre au milieu du ventre, si tu n'es pas attentif et bien entraîné. Aussi est-il capital de savoir tomber. C'est d'ailleurs la première chose que tu apprends en pratiquant le catch : comment tomber en limitant la douleur ». C'est tout un art de pouvoir répartir judicieusement le poids de son corps atterrissant sur le plancher. Ses parents qui suivent les rencontres en savent quelque chose. Ils « crèvent de peur » !



Pour Matteo, la présence et le soutien inconditionnel de ses parents sont le gage de futurs succès. Il possède, nous dit-il, les gènes de papa, un grand sportif, qui a remporté dans la catégorie des cinquantenaires le Morat-Fribourg ou encore les 20 km de Lausanne, et la ferveur de maman qui apprécie et regarde pratiquement tous les sports, mais depuis le canapé.

Bon vent Matteo et bonne chance pour la suite de ta carrière !

Michel Lachat - 24 septembre 2022

An advertisement for 'Déchets'Tri' service. The background is light green. On the left, there is a logo of a hand holding a recycling symbol. Next to it, the text reads 'DÉCHETS'TRI À VOTRE SERVICE'. Below this, it says 'Fini les allers-retours à la déchetterie, pour vous... je m'en occupe'. At the bottom left, the website 'www.dechets-tri-a-domicile.ch' and contact info 'Raphaël Quaglia - tél. 079 558 81 82' are listed. On the right, there is a graphic of a white trash bin with various household items (plastic bottles, paper, etc.) floating above it. A red speech bubble next to the bin says 'Déchets'tri est un service de collecte de déchets recyclables à domicile'.

AMEUBLEMENT - AGENCEMENT

Gilbert L'HOMME

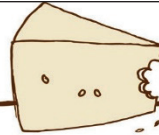
AMEUBLEMENT:

Visitez sans engagement
3 étages d'exposition
Ouvert tous les jours
de 8h. à 12h. et de 13h. à 20h.

MAÎTRE ÉBÉNISTE
1684 MÉZIÈRES / ROMONT
TEL 026/652 29 94 - FAX 026/ 652 44 94

AGENCEMENT:

Cuisines - restaurants
Magasins - bureaux
Escaliers - boiseries
Portes - armoires



Fromagerie de Mézières

Ouvert tous les jours 7h30 - 11h30 16h - 19h



**Nous sommes à
vos côtés.
Surtout en cas de pépin.**

Cédric Dénervaud, M 079 580 96 12
cedric.denervaud@mobilier.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Agence Romont
Rue du Château 101
1680 Romont
T 026 916 10 40
bulle@mobilier.ch
mobilier.ch

la Mobilière

06/018

MASSAGE & SANTE



Relaxants, sportif, réflexologie
Shiatsu & méridiens, Sumathu
Drainage lymphatique
Massage de Dorn & de Breuss
Lomi Lomi Nui
Pierres chaudes
Reboutement (neuromusculaire)
Monique Veith Yerly
Masseuse médicale CRS

Rte. de la Nerigue 6, 1680 Berlens Tél. 026 652 41 91
m.veithyerly@bluewin.ch www.massageetsante.pagesjaunes.ch



**La
Jambonnière SA**

Spécialités de jambon à l'os
fumé à la borne
Médaille d'Or

La Jambonnière SA
1684 Mézières / FR
Tél. + fax 026 652 25 24
Fermé le mercredi

LAGGER^{SA}

Chauffage – Ventilation – Sanitaire
Traitement des eaux – Entretien - Dépannage

Rte de Raboud 9 – 1680 ROMONT
Tél.: 026 652 28 11 – Fax: 026 652 28 69
E-mail: secretariat@lagger.ch

Rapport de gestion 2021 du PassePartout de la Glâne

Buts de la Fondation :

La Fondation PassePartout favorise la participation sociale des personnes atteintes dans leur mobilité et légalement domiciliées dans le canton de Fribourg en fournissant un service de transport adapté.

Activités dans le canton :

Au fil des ans, la Fondation PassePartout est devenue un partenaire incontournable dans le cadre du maintien à domicile des personnes à mobilité réduite. Rappelons que la Fondation PassePartout repose sur le **bénévolat**.

Chaque district dispose d'un service PassePartout qui gère les réservations des courses, le planning des chauffeurs, l'entretien des véhicules et bien évidemment les transports ainsi que la facturation qui en découle.

En 2021, les Passepartout ont repris leurs transports au rythme qu'était le sien avant la pandémie. Les statistiques qui suivent sont là pour le prouver.

Les 14 véhicules du PassePartout ont parcouru **710'402** km (+185'500) et effectué pas moins de **28'634** courses (+7'700). **254** conducteurs bénévoles assurent ces services.

Activités dans notre district :

Le PassePartout de la Glâne a fêté son 30^e anniversaire en inaugurant un nouveau véhicule TOYOTA qui est fort apprécié par tous les chauffeurs.

Le PPG possède 3 véhicules qui ont parcouru **143'123** km , effectué **3'214** courses grâce aux 30 chauffeurs bénévoles. En kilométrage, nous dépassons tous les autres districts.

Responsables du PPG :

Président :	Alexis Carrel – 1684 Mézières - 079 366 82 25 - alexis.carrel@netplus.ch	
Vice-président :	Gérard Chassot	Resp. planning : Jeannelyse Crausaz
Secrétaire	Cyntia Descloux	Resp. véhicules : Jean-Paul Conus
Caissier	Jean-Marc Mauron	Resp. réservations : Silvana Bertschi

Les chauffeurs :

- Pour devenir chauffeur bénévole, vous devez disposer d'un permis depuis 3 ans et ne pas avoir de problème d'alcool ou de drogue
- Le comité vous invite à effectuer deux journées d'essai avec un chauffeur expérimenté pour voir si cette activité répond à vos attentes.
- Vous vous engagez pour le nombre de journées à votre convenance lors du planning qui a lieu le dernier jeudi du mois, à 19 h, au Relais St-Jacques de Vuisternens-dt-Rt
- Vous recevez une formation pour l'utilisation des véhicules et assurer la fixation des chaises roulantes.
- Vous recevez une formation pour l'entretien et la désinfection du véhicule.
- Le rôle de chauffeurs du PPG n'est pas réservé uniquement aux hommes ; **les dames peuvent très bien assurer ces transports.**
- ***Nous recherchons des chauffeurs s'engageant pour la semaine, de même que des chauffeurs acceptant d'effectuer des transports le week-end et les jours de fête.***

Réservations : Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de **8h30 à 11h30** et de **14h à 15h** au N° tél. **026.656.10.33**

Tarifs : Fr. **0.60** le km effectif et Fr. **2.-** de prise en charge. Notre service est reconnu par les assurances.

Financement : Nous recevons une subvention de l'Etat lors de l'achat d'un véhicule. Pour le reste, nous vivons grâce à la générosité des donateurs.

Véhicules : Au vu du kilométrage important effectué chaque année, nous faisons l'acquisition d'un véhicule neuf tous les 2 ans.

Compte bancaire : Banque Valiant AG – 3001 Berne – CH05 0630 0016 3233 1620 2 Adresse officielle : PassePartout de la Glâne – Alexis Carrel – Rte de l'Eglise 28 – 1684 Mézières



**PÂTISSERIE
BOULANGERIE
TEA - ROOM**

1684 MÉZIÈRES

Tél. 026 652 52 60

Au plus près de vos désirs gourmands avec votre Artisan



**Nouveau
shop online
www.fnx.ch**

Arruffens 1
1680 ROMONT
026 652 12 10

Pianos
Orgues
Batteries
Percussion
Podiums
Partitions

Accordages
Réparations
Occasions
Location
Leasing
Reprises

Rte de Saillon 30
1926 FULLY / VS
027 322 12 20

En permanence 100 pianos et pianos à queue en stock

MOREL PEINTURE Sàrl

CREPIS
PAPIERS-PEINTS



GYPSERIE
ISOLATION

Ch. du Vugy 15
1684 Mézières / FR

Tel. : 026.652.22.12
Fax : 026.652.22.13
Natel : 079.481.45.60

Bâtiments ■ Génie civil ■ Entreprise générale



Zone industrielle « En Raboud »

Tél. 026 / 651 91 91 ■ Fax 026 / 651 91 90
secretariat@ropraz-sa.ch www.ropraz-sa.ch



Monique Schmied
Rte de Massonnens 16
1680 Romont/Berlens

Esthétique et bien-être

026 / 652 17 93

phot©Glâne
murielle sèvegrand • photographe

www.photoglâne.ch



construction bois

sallin
robert et pascal sa

1690 Villaz-St-Pierre Tél. 026 653 91 10
sallin.jsa@bluewin.ch Fax 026 653 91 19

Giron des jeunesses à Lussy

Les jeunesses du village ont participé au 30^{ème} giron des jeunesses de la Glâne.

Félicitations à tous ces jeunes pour ces magnifiques chars et costumes !

Jeunesse de Berlens
Les marchands de glace



La jeunesse de
Mézières a remporté la
2^{ème} place aux
costumes !

Les vikings

Accueil des jeunes ayant la majorité en 2022

Seuls 4 jeunes ont eu 18 ans cette année dans la commune.
Ils ont été accueillis lors de la brisolée villageoise qui a eu lieu dans la cour du château.



Daniel Droux, Vice-Syndic, accueille Jérémy Noth.

Les 3 autres jeunes sont : Nina Rochat, Hugo Vitor de Jesus et Ana Carolina Correia Claro.

Fritz Aeberhard
Charpente-couverture
1684 Mézières FR
079 282 85 76 026 652 20 25

LIBRE SERVICE
OEUF DE LA FERME
50 ct/pièce ou
1,3 - le plateau
Droux Simon et Leo
Route de Mottex 25
1680 Berlens
078/648.99.40

Sortie des retraités au comptoir

Le vendredi du comptoir, nos jeunes et moins jeunes retraités ont passé la journée au comptoir de Romont. Au menu, apéro, repas, loto et visite du comptoir pour un bon moment de convivialité.





Crèche Brin d'Eveil - Berlens

« J'ai rêvé qu'on ouvrait une crèche ensemble... je crois qu'il faut qu'on se lance ! »

Voilà comment notre fabuleuse aventure a débuté en août 2021... Mais du rêve à la réalité, il y a du chemin à parcourir....

C'est donc en septembre 2021 que nous nous sommes lancées, Aurélia Donzallaz et Delphine Menoud, à la recherche d'un endroit idéal pouvant faire vivre notre projet.

Après plusieurs recherches, les locaux de l'ancienne école enfantine de Berlens se sont présentés à nous. Ce lieu nous a énormément plu par sa situation à la campagne, proche de la nature et favorisant un esprit familial.

Dans le courant de l'année 2021-2022, l'élaboration de notre projet a suivi son cours afin de pouvoir accueillir vos enfants dès que possible...C'est ainsi que nous avons eu la joie d'ouvrir nos portes le 1^{er} septembre dernier.

La crèche se compose d'un groupe vertical, pouvant accueillir 6 enfants âgés de 3 mois à 2 ans ainsi que 10 enfants âgés de 2 ans à 4 ans. Nous nous sommes portés sur le choix d'ouvrir un groupe vertical, c'est-à-dire d'âges mélangés, afin d'accentuer le côté familial et ainsi proposer aux fratries des moments de partage.

Dans la disposition de nos locaux, des espaces séparés ont tout de même été créés afin de pouvoir respecter les rythmes de chacun en fonction de l'âge des enfants et des différents moments de la journée.

Notre but est de favoriser le développement des enfants en leur offrant un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins. Pour ce faire, nous allons placer l'enfant au centre de nos réflexions pédagogiques afin de donner du sens à notre travail quotidien.

Il est également important pour nous de créer une relation de confiance avec les familles afin de collaborer au mieux pour le développement de leur(s) enfant(s).

De plus, la proximité avec la nature et le retour à « l'essentiel » est un point primordial de notre vision. En effet, grâce à l'emplacement de nos locaux, nous aurons la chance d'offrir aux enfants la possibilité de s'épanouir et de faire des découvertes avec sérénité, afin de palier au rythme très soutenu de la vie actuelle.

Pour les personnes intéressées, nous disposons encore de quelques places d'accueil pour l'année 2022-2023.

N'hésitez pas à consulter notre site internet ou à prendre contact avec nous par téléphone au 026 652 80 86, par mail à creche@brindeveil.ch pour de plus amples informations.

Nous sommes très heureuses d'avoir intégré la commune de Mézières et nous réjouissons de faire plus ample connaissance avec ses citoyens.

Aurélia Donzallaz et Delphine Menoud



Delphine et Aurélia

Il était une fois à Mézières.... !

Deuxième épisode : 1873 – 1886

Le Grappillon continuera de ne pas dévoiler l'identité des divers acteurs, qu'ils fassent partie des citoyens « fréquentables » ou qu'ils soient plutôt du côté des truands ! Il les prénommera et, exceptionnellement lorsqu'il s'agit d'édiles (magistrats municipaux) ou de personnes exerçant des tâches publiques, il les nommera.

Gilbert Jonin, l'ancien secrétaire communal, qui a mis à jour les archives de la Commune de Mézières, a laissé sa touche personnelle à la fin de ce deuxième cahier : « Il ressort des renseignements tirés de ces archives que la vie était très dure à cette époque et que beaucoup de familles étaient dans une grande pauvreté et même dans une profonde misère... Les enfants mineurs des familles tombées dans une grande misère étaient misés pour leur mise en pension ; ceci à la mise au rabais (folle enchère) ordinairement le dimanche après l'office ». Il termine en posant la question suivante : « est-ce que c'était cela « le bon vieux temps » ??? ». Le Grappillon tentera une réponse à la fin de l'article.

A l'évidence, l'appréciation de Gilbert Jonin ne laisse aucun doute sur le contenu des séances du Conseil communal. En effet, une grande partie des décisions rendues avait trait aux allocations à verser aux pauvres du village et du voisinage, à l'aide à apporter aux nécessiteux et aux besoins de toute nature à octroyer aux citoyens et citoyennes les plus démunis-e-s. En voici quelques échantillons :

- le **16 juin 1873**, le conseil décide d'accorder « un secours de trois quarterons de méteil » (mélange de froment et de seigle servant à l'alimentation humaine) par mois pour l'entretien de Clémentine, « fille imbécile de N. P. » (lisez Notre Père !) ;
- le **18 janvier 1874**, le conseil plaçait en pension une petite fille illégitime (il y avait beaucoup d'enfants à placer) dans une famille bien intentionnée pour un montant mensuel de 15 francs, l'habillement de cette mineure restant à la charge de la commune ;
- le **8 février 1874**, un secours extraordinaire de trois quarterons de méteil pour chacun des deux premiers mois de l'année 1874 et deux quarterons pour chacun des mois suivants est offert à un villageois qui peine à entretenir sa famille ;
- le **28 juin 1874**, à la demande de Marguerite, veuve de N. P., le conseil communal consent à lui accorder pour l'entretien de l'enfant naturel de sa fille Clémentine, « un demi pot de lait par jour à prendre à la fromagerie dès le premier juillet prochain ». Toutefois, constatant l'insuffisance du secours apporté, le conseil, en séance du **28 juillet 1874**, rectifie son zeste de bonté et lui accorde « une chopine de lait de plus par jour et ce, dès le premier août prochain » ;
- le **18 janvier 1875**, le conseil accorde quinze centimes par jour à la veuve d'un ancien régent, qui est malade et presque sans ressources, du temps que durera sa maladie ;
- le **5 décembre 1875**, un montant de 5 francs par mois est versé à Honorée pour l'entretien de son enfant naturel, « mais pour six mois seulement » ;
- le **2 novembre 1877**, à l'unanimité du conseil, il est alloué 40 centimes par jour à un citoyen, qui s'est fait une coupure à un pied, qui se voit forcé de garder le lit et qui est dans l'impossibilité de pourvoir à l'entretien de sa famille dont il est l'unique soutien ;
- le **14 avril 1878**, un montant de 10 francs est offert à une citoyenne pour payer ses frais de maladie et un même montant à un autre citoyen pour l'aider à payer la maison qu'il vient d'acheter ;
- le **29 mars 1879**, un billon de sapin est accordé à un voisin d'Estévenens pour la reconstruction de sa maison détruite par l'ouragan du 20 février 1879 ; même don, les **20 mai 1883 et 17 août**

1884, pour des voisins de Villariaz et de Villaraboud, dont leur maison a été incendiée. Par contre, le **1^{er} février 1885**, le conseil verse un montant de 30 francs au voisin de Berlens qui a subi le même dommage et, le **30 juillet 1880**, il sollicite tous les citoyens pour un ressortissant de Mézières dont la maison a été « incendiée par le feu du ciel » (jolie formule !);

- le **16 avril 1882**, 15 kg de farine sont accordés à deux demandeurs pour l'entretien de leurs familles, le **24 février 1884**, 25 kg de farine sont gratifiés au surnommé « Crotu » et le **1^{er} novembre 1885**, 30 kg de farine à une famille, mais avec l'obligation d'« extirper une parcelle de terrain concédée par le conseil ». A la lecture de ces quantités de farine accordées, il semble que la Commune de Mézières soit devenue un peu plus riche d'année en année ou que les cœurs des Conseillers communaux grandissaient à mesure de leur sagesse !
- le **1^{er} avril 1883**, le conseil, après avoir entendu les personnes qui se sont offertes pour prendre en pension des « enfants à la rue », a placé un garçon pour le prix de 80 francs l'an, et sa sœur dans une autre famille pour 75 francs, avec les deux conditions suivantes : 1. « l'habillement des enfants est entièrement à la charge de leurs maîtres de pension 2. Ces derniers doivent les faire fréquenter assidûment l'école et le catéchisme, leur donner le temps nécessaire pour faire les tâches qui leur sont données par les maîtres d'école ou par Mr le Curé, et ne les feront travailler que dans la mesure de leurs forces ». Il s'agit d'un cas typique de placement d'enfants qu'ils soient orphelins, illégitimes, abandonnés ou se retrouvent seuls lorsque les parents sont internés par exemple. On reviendra en fin d'article sur « les enfants misés aux enchères » ;
- le **24 juin 1883**, le conseil accorde du bois à brûler à un ressortissant français qui vient de s'installer avec sa famille à Mézières et, lors de la même séance, il décide d'acheter une paire de souliers à François à l'occasion de sa première communion. Le **13 avril 1884**, il récidive en procurant un habillement complet à Sylvestre pour sa confirmation ;
- le **5 avril 1885**, à la demande d'une toute récente veuve, le conseil paie « les trois messes d'enterrement pour son mari décédé le 3 avril » et le **12 avril 1885**, il octroie cinq francs à une pauvre femme de Gillarens, qui quête dans le 2ème cercle de Justice de paix avec l'autorisation du Conseil d'Etat ;

Le conseil communal ne s'est pas borné à verser des indemnités, à offrir de la farine ou du méteil ou encore des plants de pommes de terre aux pauvres, mais il a évidemment traité de nombreux autres objets et régler de multiples problèmes liés à l'administration de la commune. Il a ainsi désigné et/ou nommé les fonctionnaires communaux : curateurs, forestiers, gardes-champêtres, taupiers, régents, boursiers, membres de la commission scolaire, membres de la commission de partage des parchets communaux, etc... Il a choisi les entrepreneurs chargés des travaux publics et décidé des montants à verser pour l'obtention du permis de mariage, ainsi que des pensions à déboursier pour les enfants mineurs placés dans les familles. Il a statué sur les reconnaissances de paternité, les redditions des comptes, les ventes de parcelles communales, les subventions et les corvées à fournir pour la construction d'une nouvelle école, ainsi que sur les réparations urgentes à l'église, à la maison d'école, au four banal ou encore à la cure. Vu les catastrophes écologiques durant cette période (ouragan, bostryches entre autres), il a eu fort à faire avec les nombreuses ventes de bois ou les amendes à prononcer pour abattage et ramassage sans droit de bois. Enfin et comme toujours, il a dû prendre des décisions douloureuses, notamment refuser d'allouer un subside à une potentielle sage-femme, renoncer à renouveler le contrat le liant à une institutrice ou encore déposer plainte à la Préfecture contre deux « sœurs » aux mœurs légères, mais aussi parfois cocasses, comme le souci de la reproduction des animaux de la ferme en offrant de l'argent au propriétaire d'un taureau pour « ses bons offices ».

Voici divers exemples, en ordre chronologique, tirés des archives :

17 propriétaires de fonds cultivables étaient présents à l'assemblée du **27 janvier 1973** pour l'engagement d'un taupier, qui recevra dorénavant « 10 centimes par bête prise ». Pour connaître le

montant à verser par chaque propriétaire des fonds « nettoyés » par le taupier, celui-ci plantera un piquet en bois portant le nom du propriétaire du terrain ;

- le **21 décembre 1873**, le conseil procédait à la nomination des membres de la commission scolaire, soit 1. Mr Champmartin, Rd curé, 2. Mr Antoine Golliard, syndic, 3. Mr Ernest Dénervaud, secrétaire communal, qui fonctionnera également en qualité de secrétaire de dite commission. On peut voir dans ces nominations qu'à cette époque, les citoyens pouvaient aisément cumuler les fonctions ;
- le **23 novembre 1874**, le conseil condamne un villageois à 8 francs d'amende « pour avoir abattu quelques sapins secs dans la forêt communale et les avoir emportés clandestinement » et, le **26 juillet 1875**, un citoyen de Villaraboud à une amende de 6 francs « pour avoir conduit un troupeau de chèvres brouter sur les propriétés de notre commune » ;
- le **23 novembre 1874**, à l'unanimité, le conseil consent à décharger le syndic, également marguillier (laïc chargé de certaines tâches dans l'église), de balayer l'église et de sonner les cloches, « cela sans diminution de traitement » ! Une première bribe de réponse à la question de Gilbert Jonin : « est-ce que c'était cela le bon vieux temps ? » ;
- le **12 octobre 1877**, « vu l'urgence, il est décidé de faire faire au plutôt les réparations à l'écurie aux vaches de la ferme de la cure et à la toiture du four banal..., de faire construire un mur du côté nord des logements de la cure, en place des vieux escaliers qui conduisent aux chambres supérieures et des lieux d'aisances qui tombent en vétusté et qui ne sont plus d'aucune nécessité ensuite des réparations majeures qui ont été faites à ce bâtiment et du changement apporté dans sa distribution... ». Il est intéressant de relever que le conseil n'ouvre pas de concours pour ces travaux, mais traite « avec les Maîtres qui donneront les meilleures garanties pour leur prompte et bonne exécution » ;
- le **27 août 1878**, le conseil refuse le renouvellement du brevet de l'institutrice en place, ainsi que sa nomination définitive pour l'école des filles, motifs pris que « son école laisse encore trop à désirer tant sous le rapport de l'instruction que sous le rapport de la discipline ». Par contre, il milite pour « qu'elle puisse diriger son école provisoirement pendant un an » ;
- le « **dimanche 1er décembre 1878, à deux heures du jour** », 43 citoyens actifs et « légalement convoqués pour discuter de la construction d'une maison d'école » adoptent à l'unanimité la proposition du conseil. Renonçant, à ce stade, à nommer une commission de bâtisse, ils chargent le conseil de diriger les premiers travaux. Enfin, 37 citoyens sur les 43 présents acceptent l'imposition des corvées proposées par le conseil (et c'est là qu'on trouve une première inégalité de traitement entre les riches et les pauvres), à savoir :
 - les propriétaires possédant pour plus de 3.000 francs d'immeubles ou de créances sont « tenus de faire tous les charrois de matériaux en proportion de la valeur possédée par chacun d'eux sans déduction de dettes »,
 - les jouissants du bénéfice communal et les propriétaires exemptés de faire des charrois (ceux qui n'ont pas 3000 francs de biens) sont « tenus de faire des journées de main d'oeuvre pour préparer des pierres, creuser les caves et les fondements, etc... ».

A noter que la levée de la charpente a eu lieu le **14 septembre 1881** ;

- le **20 février 1879**, un violent ouragan s'est abattu dans la région et a causé de gros ravages dans les forêts communales. Dès lors, de très nombreuses séances du conseil ont été consacrées aux corvées à exécuter dans les forêts partiellement détruites et aux ventes de bois gâtés ou d'arbres décimés, en particulier des chênes et des sapins, dont la masse touchée a été évaluée entre 75.000 et 80.000 pieds cubes, soit entre 2.700 et 2.900 m³ (le pied cube s'est vendu entre 40 et 50 centimes). Afin de prouver l'étendue des dégâts et le travail supplémentaire, il sied de relever qu'en séance du **1^{er} février 1880**, une indemnité de 10 francs a été allouée au secrétaire communal pour les nombreuses écritures qu'a nécessité la vente des bois suite à l'ouragan ;

- le **1^{er} de l'an 1880** a eu lieu la mise pour la location du four banal (situé dans le jardin actuel de l'ancien magasin Dumas sis en face du bâtiment scolaire) et la désignation du conducteur du « triangle pour le déblai des neiges sur les routes » ;
- la séance du **15 février 1880** est une étape marquante pour la Commune. En effet, afin d'obtenir plus de célérité dans la marche de l'administration des biens communaux, les 4 membres du conseil, à l'instar des communes urbaines, se répartissent les tâches en dicastères, soit : les propriétés foncières (réservées au syndic) et les finances, l'édilité et les pauvres (attribués aux trois autres conseillers) ;
- le **16 mai 1880**, le conseil accorde un montant de 25 francs à un agriculteur du village pour qu'il garde son taureau jusqu'à la fin de l'année, à la condition toutefois que le prix de la saillie des vaches appartenant aux propriétaires bourgeois ne soit pas supérieur à 1 franc ;
- le **30 mai 1880**, le conseil refuse, à l'unanimité, d'accorder un subside sollicité par Virginie qui souhaite « apprendre l'état de sage-femme », aux motifs qu'elle doit d'abord obtenir son brevet et qu'ensuite elle donne l'assurance de rester domiciliée dans la commune ;
- le **2 juillet 1880**, le conseil, à l'unanimité, dépose plainte à la Préfecture contre les sœurs M. et E., lesquelles mènent une vie de dévergondage et « font de leur maison un véritable tripot où viennent souvent passer des nuits et des jours entiers des individus les plus mal famés » ;
- le **28 octobre 1881**, le conseil a « procédé à la clôture de registre civique pour la votation du 30 courant pour les élections au Conseil national et la nomination des jurés fédéraux et cantonaux ; 99 électeurs ont été inscrits contre 100 pour l'élection au Grand conseil, le **4 décembre 1881** ;
- le **5 mars 1882**, le régent en place informe le conseil communal « qu'en raison du mauvais état de sa santé, il ne lui est plus possible de faire l'école... Il propose pour son remplacement son fils..., instituteur dans un village voisin... Par mesure de prudence et pour se mettre à l'abri des critiques dont ils pourraient être l'objet », les conseillers croient devoir « consulter l'opinion des citoyens de la commune à ce sujet et particulièrement les pères de familles ». A cet effet, il est décidé de convoquer en assemblée ... tous les citoyens bourgeois de la commune ;
- Le **20 avril 1882**, une convention est passée entre la commune et le dénommé Vincent par laquelle il est convenu de lui faire « une réduction de six francs et demi sur le prix du loyer d'un parchet de commun restant dont il a obtenu l'échute dans la mise du 2 avril courant pour qu'il fume convenablement avec de l'engrais de ferme un lambeau de terrain dudit parchet qui a été labouré l'année passée et qui doit l'être de nouveau cette année pour être ensemencé en fenasses ». Quelle belle langue (proche du patois et loin du franglisme) ! ;
- Le **26 décembre 1882**, le secrétaire Ernest Dénervaud fonctionne pour la dernière fois et sera remplacé par Victor Dénervaud, tout nouvel instituteur à Mézières (le fils de l'ancien régent n'a finalement pas postulé), ancien professeur à Lucerne et avantageusement connu dans notre village où « il a conquis la confiance et l'estime de tous par sa bonne conduite, son travail sérieux et son caractère à la fois bon et ferme ». Il possède toutes les qualités désirables pour diriger notre école des garçons et recevra « le même traitement » que l'ancien instituteur, soit 670 frs annuellement. Mais, que s'est-il passé avec ce brave Victor, qui a annoncé sa démission le 26 juillet 1883, soit quelques mois après son entrée fracassante en fonction ? Cela restera le mystère de cette deuxième période ! Toujours est-il qu'il a été remplacé, sans que le poste d'instituteur soit remis au concours, par Henry Brasey, qui fonctionnera également en qualité de secrétaire communal avec le traitement annuel fixé comme suit : « 1. traitement en argent, frs 670, 20. logement à la maison d'école, 3. jardin attenant, 4. deux moules de bois de sapin » ;
- le **20 octobre 1884**, ensuite du décès d'une citoyenne (sans doute bien seule, la pauvre !), il a été décidé de vendre son mobilier en mise publique au sortir de l'office divin ;
- le **15 juin 1885**, le conseil a pris connaissance et a approuvé à l'unanimité la « Reconnaissance au sujet de l'affouage dû par la commune à la Vénérable Cure de Mézières ». L'affouage date

du 13^{ème} siècle et vient du verbe d'ancien français « affouer », signifiant « allumer ». L'affouage est donc la possibilité donnée par le Code forestier municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants (chauffage, cuisine) ;

- le **20 décembre 1885**, fut la dernière séance de l'année et clôt cette deuxième période.

Était-ce le bon vieux temps ?

Ce que le Grappillon retient, en premier lieu, c'est que le conseil communal siégeait en tout temps : le dimanche après la messe ou dans l'après-midi, parfois aussi en semaine, mais également les veilles ou les lendemains des jours de Noël ou de l'An Nouveau, voire le jour de Noël (25.12.1878) et le jour de l'An (1.1.1877 et le 1.1.1880 !). Ô tempora, ô mores ! (autre temps, autres mœurs !).

Ensuite, que veut dire « le bon vieux temps » ?

Le journaliste et essayiste français Philippe Bouvard présente cette expression sous la forme d'une boutade : « le bon vieux temps : tout ce que la mémoire range dans ses débarras en gommant le médiocre pour ne retenir que le meilleur ». Cette citation permet dès lors de comprendre le côté subjectif de cette expression. Blague à part, « The good old days », expression typique dans la culture populaire, permet aux personnes âgées de « garder le meilleur » du passé. Il ne faudrait toutefois pas oublier que « le bon vieux temps n'est jamais plus vieux que la seconde qui naît ». Aussi est-il difficile de se positionner sur la question de Gilbert Jonin. Chacun choisira entre le passé et le présent ! Les nostalgiques diront : « c'était mieux avant » et les « bons vivants » préféreront le « carpe diem » du poète romain Horace qui appelle à profiter de l'instant présent et à jouir de tous les plaisirs possibles !

Pour compléter cet article, voici une dernière note sur les enfants « vendus aux enchères » dans ces années-là. Il s'agit d'une période bien triste qui va durer jusqu'en 1928 et qui permettait aux communes de confier aux moins offrants l'accueil de personnes, dont des enfants orphelins, illégitimes ou abandonnés, à l'assistance publique. « Un enfant contre 100 francs par an, qui dit moins ? » L'historienne Rebecca Crettaz s'est intéressée à ces « mises à l'envers » et s'est concentrée sur huit communes fribourgeoises, dont 4 veveysannes, une gruyérienne, une sarinoise, une broyarde et une glânoise (Siviriez). Les annonces sont faites à la fin de la messe ou par affichage au pilier public. Les prix peuvent être annuels, mensuels ou journaliers et dépendent de la capacité de la personne accueillie d'accomplir certaines tâches. Dans les archives, on a trouvé un montant de 100 francs pour une année. Certaines communes procèdent à ces « mises à l'envers » à la fin de l'année, d'autres au fur et à mesure de leurs besoins. La constance est que les communes cherchent à payer le moins possible ; par contre elles proposent des aides en nature comme la livraison de bois ou prennent en charge les frais médicaux. Parfois la pension inclue les frais pour des vêtements. Mais certaines « comptabilités des pauvres » mentionnent l'achat d'une chemise ou d'un mouchoir. Le contrôle de ces placements est assez lâche, mais lorsque ceux-ci sont effectués auprès d'un membre du conseil communal ou chez des agriculteurs, artisans ou d'autres personnes influentes de la région, cela se passe généralement assez bien. De plus, les placements sont remis chaque année en soumission, ce qui permet une rotation. Parfois, la question de la scolarisation et de l'éducation figure dans les conventions de placement. Enfin, les Préfets se sont souciés, les premiers, vers 1890, de ces placements critiquables. Ce n'est toutefois qu'en 1928 que la loi sera modifiée.

Suite.... Dans le prochain Grappillon !

Michel Lachat - août 2022



SALLIN-BARD
SARL

Naturellement bois

DEPUIS 1987

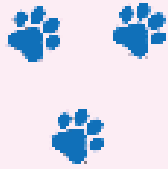
CHARPENTE
COUVERTURE
FERBLANTERIE
OSSATURE BOIS

Ch. de la Parqueterie 2A
1684 Mézières FR

www.sallin-bard.ch
info@sallin-bard.ch

Nicolas Sallin 079 230 67 51
Joël Sallin 078 750 33 82


Servi-Home



Garde, Promenades, Massages,
Soins à domicile, Fleurs de Bach

Lorena Fou, Assistante vétérinaire,
Masseuse et thérapeute florale pour animaux de compagnie

+41 78 748 82 96

 : Medipet Naturel



MAURON
auto-électricité
ROMONT

Rte des Echervettes 9
1680 Romont

+41 26 652 12 43

Chantal
Coiffure

Chantal Chofflon

Route des Glânes 41
1680 Berlens

Prenez rendez-vous au :
Tél. 079 517 64 16



ELECTROFIL SA
INSTALLATIONS
ELECTRIQUES

Tél. 026 652 45 45

1684 Mézières / FR

www.electrofil.ch
info@electrofil.ch



RAPHAEL DUMAS & FILS SA
GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS PEINTS

MAITRISES FEDERALES

1684 MEZIERES (FR)

TEL. + FAX (026) 652 13 20 NATEL (079) 418 76 30

Espace Soins

Marie-Claude Chambovey
Réflexologue - Magnétiseuse

077 406 82 53
Route de Romont 5
1684 Mézières



www.**CARROSSERIE**
DES
CHAVANNES.CH

info@carrosseriedeschavannes.ch

026 652 14 44
Rte des Chavannes 3
1680 Romont

Matthias Baechler
079 793 71 40
Manu Baechler
079 637 68 44



LE COLORADO
 station-service - shop - bar à café
 Patricia Gabriel Moreira & Juan Moreira
 Rte de Vüsternens, 1684 Mézières

Shop ouvert à votre service 7j/7j
 du lundi au samedi de 6h à 21h
 dimanche et jours fériés de 6h à 19h

Alimentation, produits frais, fruits et légumes, produits surgelés,
 boulangerie, fleurs, cadeaux, presse, loterie.

Bar à café avec petite restauration, agence postale,
 Shop online, livraison à domicile, salle de conférence.



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch

De Bon Poil!
 Salon de toilettage pour chiens



Produits naturels
 Possibilité gardiennage

Volery Nicole
 1680 Berlens
 079/504.75.31
 sur rendez-vous



GLASSON MIAUTON

Votre partenaire pour tous les projets de construction

INFORMATIONS COMMUNALES DIVERSES

Information relative à la qualité de l'eau 2022

Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016:

« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau »

Nous vous communiquons dès lors les informations suivantes :

Analyse	Berlens (GAGEC)	Mézières (Eau Sud)	Norme
Qualité microbiologique et chimique de l'eau	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques	
Dureté total de l'eau	27°F	21.5°F	
Teneur en nitrate	7 mg/l	3 mg/l	Max. 40mg/l
Provenance de l'eau	Eau de source 100%	Eau source 40% Eau souterraine 60%	
Traitement de l'eau	Ultraviolet	Ultraviolet	

Les résultats complets d'analyses sont disponibles sur demande.

La commune demeure à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions au 026 652 33 93 ou 079 602 03 71.



MÉZI'HAIR
COIFFURE & BARBE

Florence Ramirez Vazquez
Chemin du Tremblex 8
1684 Mézières / FR
079 577 14 15

SANS RENDEZ-VOUS
Hommes & Juniors
LUNDI
17h00 - 21h00

SUR RENDEZ-VOUS
Dames, Hommes & Juniors
MARDI À SAMEDI
Aussi en soirée

Déchets encombrants

Dates et horaires 2023 du Centre de Tri à Romont



**CENTRE DE TRI
DE ROMONT**

JOURS ET HEURES D'OUVERTURES

Du 2 janvier au 31 mars et du 2 novembre au 29 décembre 2023

Lundi au vendredi

9h⁰⁰ - 11h45 13h15 – 16h15

Du 3 avril au 31 octobre 2023

Lundi au vendredi

9h⁰⁰ - 11h45 13h15 – 17h⁰⁰

Samedi matin :

8h⁰⁰ - 11h45

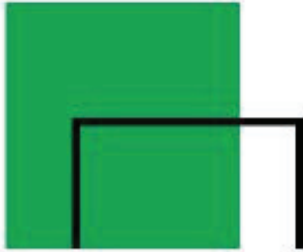
11 mars, 22 avril, 27 mai, 17 juin, 22 juillet, 9 septembre, 21 octobre,
25 novembre et 16 décembre 2023.

Mode de paiement : cash – Mastercard - Visa

Montant en dessous de CHF 40.- paiement cash

Fermeture du CDT, jours fériés et ponts :

Vendredi Saint :	Vendredi 7 avril 2023
Lundi Pâques :	Lundi 10 avril 2023
Ascension :	Jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte :	Lundi 29 mai 2023
Fête Dieu :	Jeudi 8 juin 2023
Fermeture avancée :	Vendredi 28 juillet 2023 fermeture à 11h
Fête Nationale :	Lundi 31 juillet et mardi 1 ^{er} août 2023
Assomption :	Lundi 14 août et mardi 15 août 2023
Toussaint :	Mercredi 1 ^{er} novembre 2023
Immaculée Conception :	Vendredi 8 décembre 2023
Fin d'année :	Vendredi 29 décembre 2023 fermeture à 11h ⁰⁰



CENTRE DE TRI DE ROMONT

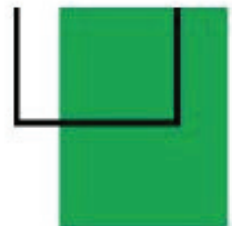
Ouvert à
toutes et tous
(entreprises & privés)

Pour tous les types de déchets

Béton propre,
cailloux,
bois,
ferrailles,
encombrants,
papiers,
verre,
etc.

Vente

Graviers,
écorces,
etc.



Transition énergétique à Mézières et Berlens

En 2022, de nombreux propriétaires des 2 villages ont investi et profité des subventions du "Programme Bâtiments" pour remplacer leur systèmes de chauffage à mazout par une pompe à chaleur ou/et pour installer des cellules photovoltaïques produisant de l'électricité.



10 changements de chauffage à mazout : 1 pour un chauffage à pellets et 9 pour une pompe à chaleur.

18 installations photovoltaïques, soit 1'129 m² correspondant à 300 kW.

Le "Programme Bâtiments" soutient des mesures de construction visant à rénover énergétiquement des bâtiments ou à construire de nouveaux bâtiments hautement efficaces sur le plan énergétique. Ce programme concerne : analyse et conseils, isolation thermique, capteurs solaires thermiques à eau pour le sanitaire et le chauffage, cellules photovoltaïques., chauffage au bois, pompes à chaleur, raccordement à un réseau de chauffage, ventilation des bâtiments, réduction des besoins en chaleur et en énergie de chauffage, rénovation complète, réseaux de chaleur, bâtiments à Minergie P, etc.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin est à votre disposition pour toute information. N'hésitez pas !

Adoptons les bons gestes !

Chacun peut agir, atténuer la crise énergétique et faire des économies faciles.

Baissez votre température de chauffage de quelques degrés. 1 degré de moins et c'est déjà 6-10% de consommation en moins !

Consommez moins d'eau chaude en prenant des douches courtes et en se lavant les mains et les dents à l'eau froide.

Plus d'appareils électriques en mode "veille". Eteignez !

Pour l'éclairage, mettez des ampoules LED. Et plus de lumière inutile !

Pour chauffer de l'eau, utiliser la bouilloire et ce sera 50% d'électricité en moins qu'avec la casserole.

Pour les lave-vaisselle et lave-linge, les programmes ECO sont à privilégier. Pour la lessive, le lavage à 30°C ou 40°C suffit souvent amplement. Et pour le séchage, optez pour l'air et le soleil, c'est gratuit !

Plantation d'essences indigènes

Le règlement communal d'urbanisme impose la plantation d'essences indigènes. De quoi s'agit-il exactement ?

Depuis plusieurs années, les forestiers ont observé que des plantes des jardins ornementaux sont devenues envahissantes et supplantent les espèces originaires de nos régions.

Une liste noire de ces néophytes envahissantes a été établie par la confédération. Elles sont interdites à la plantation et leur arrachage est conseillé.

Malheureusement, certaines jardinerie les proposent encore à la vente !

Attention : néophytes envahissants

Les plantes invasives étrangères à la station ont été introduites intentionnellement ou non d'autres régions (souvent d'autres continents). Ces espèces, cultivées comme plantes ornementales dans les jardins, se



Buddléia de David : jusqu'à 3 m ; fleurs violettes ; ensoleillé ; de Chine, prolifère sur les sols ouverts.

sont répandues dans la nature. Elles s'y propagent souvent très efficacement au détriment des espèces indigènes. Les espèces ligneuses non indigènes ci-dessous sont devenues des néophytes envahissants



Robinier : hauteur 25 m ; fleurs blanches ; ensoleillé ; d'Amérique du Nord, sur les sols chauds.

problématiques chez nous en raison de leur croissance rapide, de la forte dispersion de leurs graines et/ou de leur propagation par drageons. Il ne faut donc en aucun cas les planter.



Ailante : hauteur 25 m ; fleurs jaune-blanc ; ensoleillé ; de Chine, prolifère en station chaude.



Laurier-cerise : jusqu'à 6 m ; feuilles persistantes ; du Caucase, prolifère en forêt.



Cotonéaster : jusqu'à 1 m ; feuilles persistantes ; couvre-sol ; fleurs blanches ; de Chine.



Sumac : hauteur 8 m ; originaire d'Amérique du Nord, se répand par drageons.

Vous trouverez plus d'informations ainsi que les espèces indigènes sur :

https://www.birdlife.ch/sites/default/files/documents/Aide_pratique_arbres_arbustes.pdf

Poubelles sauvages

Ne jamais laisser une poubelle à côté du compacteur, même si celui-ci est en panne. Elle sera alors considérée comme poubelle sauvage et vous vous exposez à une amende de Frs. 150.- (+ la taxe au poids + le temps de travail de l'employé communal), comme le prévoit l'art. 24 al.1 du Règlement relatif à la gestion des déchets.



Vacances de fin d'année de l'administration

Les bureaux seront fermés
du vendredi 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus.

Pensez à venir remplir vos cartes pour les poubelles !

Carte compacteurs poubelles

Attention ! Si votre carte est créditée de moins de Frs. 5.-, le système sera bloqué, même si le poids de votre poubelle vous permet de la déposer.

Ecole de Mézières - À vos idées !

Le Conseil communal sollicite ses habitants. En effet, il est temps de penser à l'utilisation future du bâtiment de l'école de Mézières et vous pouvez dès lors nous communiquer vos idées par courrier ou courriel - secretariat@mezieres-fr.ch



celsius
groupe e

CHALEUR
Partez gagnants avec le
chauffage à distance

Notre chaleur, votre confort



www.groupe-e.ch groupe e celsius connect entretec greenwall groupe plus PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE